

**Versement prime aux porteurs de projets
European Research Council (ERC).**

Conseil d'administration du 6 juillet 2026

Délibération 2026/07/CA-134

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 et L954-2 ;
Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L714-1, L714-2 ;
Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;
Vu le décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009 relatif à la prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment son article 1 ;
Vu les lignes directrices de gestion relatives au régime indemnitaire de personnels enseignants et chercheurs du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 18 janvier 2023 (LDG) ;
Vu les lignes directrices de gestion relatives au régime indemnitaire de personnels enseignants et chercheurs de l'université Toulouse III du 19 avril 2022 ; en particulier le point 2-3-1 relatif au maintien de la PEDR (LDG) ;
Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier 2021/10/CA-96 créant un dispositif d'intéressement pour lauréats de bourses de l'European Research Council (ERC) ;
Considérant que la PEDR perdure pour les personnels « apportant une contribution exceptionnelle à la recherche » ou aux lauréats de certaines distinctions honorifiques et pour les enseignants-chercheurs en délégation auprès de l'IUF ;*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **DECIDE de récompenser les lauréats de l'European Research Council (ERC) via le dispositif de la PEDR, pour un montant ne pouvant excéder 15 000 euros brut par an et par lauréat, décharge éventuelle de service d'enseignement incluse, financé sur le projet ; et**
- **ABROGE la délibération du Conseil d'administration de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier 2021/10/CA-96 susvisée ;**

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

16 juillet 2026

Toulouse le 6 juillet 2026,
La Présidente de l'Université de Toulouse,



Odile RAUZY



Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 29

Nombre de voix défavorables : 1

Nombre d'abstentions : 2